



Ollainville

Décision n°07/2025

OBJET : Signature d'une convention avec l'association Profil Evasion, pour l'organisation et le suivi d'un mini-séjour organisé par l'ALSH du 7 au 11 juillet 2025

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant la convention proposée l'association Profil Evasion sise 140 Route de Maison Rouge 77310 Saint Fargeau Ponthierry, représentée par Monsieur MOULY Nicolas, agissant en qualité de Président.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention avec l'association Profil Evasion , pour l'organisation et le suivi d'un mini-séjour organisé par l'ALSH du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante, 6 516,00 € TTC, sera prévue au budget primitif 2025 de la Commune.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne.

Le 30 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219104619-20250130-DEC072025-A